

## Menace : Faux ordres de virement

### De quoi parle-t-on ?

**Arnaque** qui vise, par persuasion, menaces ou pressions diverses, à amener la victime à réaliser un virement de fonds non planifié.

### Être vigilant :

Attention à :

- La transmission de factures par messagerie électronique ou par courrier.
- Une demande de changement de coordonnées bancaires ou d'affacturage.
- Un courriel d'un interlocuteur utilisant des adresses électroniques suspectes.



**RAPPEL** : Comme pour tout hameçonnage, vérifiez et confirmez l'identité de l'expéditeur ou donneur d'ordre, par un autre canal.

Contactez votre interlocuteur sur un numéro de téléphone connu. N'utilisez pas le numéro indiqué dans le courriel reçu.

### Comment prévenir ?

- Prendre en compte uniquement les factures et demandes de paiement transmises par Chorus Pro.
- Accroître la vigilance pendant les périodes de congés et de forte charge de travail.
- Limiter la publication d'informations (site web, réseaux sociaux...) permettant d'identifier et de contacter vos collaborateurs habilités.
- Généraliser l'utilisation de mots de passe solides pour les comptes de messagerie et activer la double authentification.